

L'esprit coopératif dans la crise des années 1930

Sylvain Celle

▶ **To cite this version:**

Sylvain Celle. L'esprit coopératif dans la crise des années 1930. XXXVes journées de l'AES - Économie sociale : crises et renouveaux, Association d'économie sociale, Sep 2015, Bobigny, France. halshs-02061111

HAL Id: halshs-02061111
https://shs.hal.science/halshs-02061111

Submitted on 18 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvain Celle
Doctorant en sciences économiques
Clersé - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques
Institut Godin – Centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale

L'esprit coopératif dans la crise des années 1930

XXXV^e^ Journées de L'AÉS – L'économie sociale face à la crise
10 et 11 septembre 2015 – IUT de Bobigny

La crise du capitalisme et les transformations de l'État social depuis quelques années ont renforcé l'engouement d'une partie de la société française pour l'économie sociale et solidaire (ESS). Parfois présentées comme des « alternatives », ces initiatives sont plus souvent promues comme une manière d' « entreprendre autrement » pour développer des « innovations sociales » dans un contexte marqué par la montée du chômage et des inégalités. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire est une illustration de ses attentes vis-à-vis de l'ESS. Si la situation socio-économique et politique que nous vivons aujourd'hui est observée par certains journalistes et chercheurs comme un « retour des années 1930 », on remarque aussi que des problématiques apparues dans le mouvement coopératif au cours de l'entre-deux-guerres ressurgissent aujourd'hui dans l'ESS.

Les entreprises coopératives occupent aujourd'hui une place relative dans l'ESS – en 2011, elles représentent 4.8% des organisations de l'ESS et 13.2% de l'emploi dans l'ESS contre respectivement 94.4% et 78.1% pour les associations (Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, 2014). Pour autant, malgré des statuts juridiques variés, les initiatives contemporaines dans l'ESS s'inscrivent très largement dans l'héritage des pratiques coopératives nées au cours du XIXe et XXe siècle – cette pratique coopérative étant définie comme « *pratique volontaire de socialisations autogérées* » (Desroche, 1981, p. 3). L'entre-deux-guerres et la crise des années 1930 offrent à ce titre un point de vue stimulant pour aborder les débats contemporains autour de l'ESS. Nous allons plus particulièrement nous intéresser aux idéologies qui justifient l'engagement dans la pratique coopérative à partir des écrits d'une génération d'auteurs de cette période : Hyacinthe Dubreuil, George Fauquet, Bernard Lavergne, Marcel Mauss.

Dans une première partie, nous dressons un aperçu général des évolutions du mouvement coopératif dans le capitalisme français au cours de l'entre-deux-guerres (1). Les mutations des pratiques coopératives au cours de cette période se polarisent autour de deux registres idéologiques principaux : le registre néo-libéral pour Dubreuil et Lavergne (2) et le registre néo-socialiste pour Fauquet et Mauss (3). Nous verrons en conclusion dans quelle mesure ces tensions idéologiques restent d'actualité dans l'ESS.

1 Le contexte historique de l'essor coopératif durant l'entre-deux-guerres

La pratique coopérative qui émerge au début du XIXe siècle en réponse aux contradictions de la « question sociale » connait un développement important au cours du XIXe siècle. Au tournant entre le XIXe et le XXe siècle, ce sont les coopératives de consommation qui s'imposent dans un mouvement coopératif largement divisé sur le plan idéologique. L'unification de différentes fédérations coopératives puis la participation des coopérateurs à l'effort de Guerre (1914-1918) donnent une impulsion décisive à l'essor des pratiques coopératives au cours de l'entre-deux-guerres (Toucas, 2005). Deux moments peuvent être distingués au cours de cette période : le développement des coopératives dans le boom économique des années 1920 (1.1), puis une période de tensions après la crise de 1929 (1.2).

1.1 Le mouvement coopératif dans l'euphorie des années 1920

Malgré un bilan démographique et socio-économique désastreux après la Première Guerre mondiale, la France connait au cours des années 1920 un taux de croissance annuel qui côtoie les 6 %. Cette croissance est notamment alimentée par le développement de nouveaux secteurs industriels (électricité, automobile, chimie), une augmentation massive de la productivité, et l'amélioration des conditions de vie du salariat avec un État social de plus en plus actif (Beaud, 2010). Pour autant, la mise en place d'un régime d'accumulation intensive sans l'émergence d'une consommation de masse – la régulation salariale reste encore concurrentielle – déstabilise l'économie française dès les années 1920 (Boyer, 2004). Sur un plan politique, le Bloc national s'impose au sortir de la guerre alors que le mouvement socialiste se divise entre la SFIO et le PC, entre la CGT et la CGTU. Un Cartel des Gauche regroupant socialistes et radicaux arrive tout de même au pouvoir en 1924. Les problèmes financiers de la France conduisent néanmoins à un retour de la droite en 1926 avec le gouvernement de Poincaré. Cette alternance politique fragilise la confiance de la population dans la Troisième République, et les prémices d'une crise de la « mystique républicaine » apparaissent dès les années 1920 (Milza et Berstein, 1994).

Le mouvement coopératif participe pleinement à cet essor économique, d'autant plus que l'État continue de soutenir le développement des coopératives après la Guerre. Ernest Poisson note en 1922 que la coopération est comme « *une modification opérée dans la vie des masses* » (Toucas, 2005, p. 84), les coopératives de consommation passent par exemple de 876 000 sociétaires en 1914 à 2.3 millions sociétaires en 1922. Le mouvement coopératif se rapproche aussi des partis et des syndicats – les communistes gagnent en influence dans les coopératives de consommation et une partie de la CGT soutient les coopératives de production. Les années 1920 marquent surtout la consécration intellectuelle de Charles Gide à l'image du *Manifeste coopératif des intellectuels et universitaires français* (1921) qui propose un « *programme général de reconstitution sociale* » dans la tradition gidienne de neutralité politique et de primauté du consommateur. A la fin des années 1920, un certain nombre de théoriciens souhaitent cependant accélérer la deuxième phase du projet coopératif – l'abolition du salariat – permettant ainsi un rapprochement entre coopératives de consommation et de production. La crise des années 1930 fragilise pourtant cet idéal d'une République coopérative (Toucas, 2005).

1.2 Le mouvement coopératif dans la crise des années 1930

La crise économique touchant la France dans les années 1930 a fait l'objet de diverses interprétations par les économistes de l'époque (Perez, 2012). Nous suivrons ici l'interprétation de la théorie de la régulation qui insiste sur l'instabilité du régime hybride de

l'entre-deux-guerres alors basé sur une accumulation intensive sans consommation de masse. En effet, « *tant le boom et l'euphorie des années 1920 que la dépression de 1929 à 1932 témoignent de la non-viabilité du régime d'accumulation issu de la Première Guerre mondiale* » (Boyer, 2004, p. 57). Malgré les transformations majeures des formes institutionnelles du capitalisme français, on observe un déséquilibre croissant entre la production de masse et la demande modérée des travailleurs dont le salaire réel ne peut pas s'ajuster aux gains de productivité – c'est le compromis fordiste après la Libération qui résoudra ce déséquilibre. La crise économique des années 1930 se transforme rapidement en crise politique allant jusqu'à remettre en cause les fondements démocratiques de la Troisième République (montée du fascisme, scandales politiques, etc.). Si le Front populaire avec son slogan « le pain, la paix, la liberté » entraine un mouvement social inédit, les difficultés internes à la France et les tensions internationales fragilisent un Front populaire progressivement abandonné par les classes moyennes (Milza et Berstein, 1994). Les reconfigurations idéologiques de cette période sont particulièrement bien synthétisées dans l'ouvrage de Gaétan Pirou (1939) *Néo-libéralisme, Néo-corporatisme, Néo-socialisme*. Les néo-libéraux reconnaissent l'action positive de l'État dans l'économie afin de restaurer la concurrence et limiter les inégalités sociales ; les néo-corporatistes proposent de renforcer le rôle des professions dans l'économie et dans l'État afin de lutter contre l'anarchie du régime libéral ; et les néo-socialistes délaissent le projet d'un collectivisme intégral au profit d'une économie mixte dirigée par l'État et par la mise en œuvre de projets de nationalisation.

La crise des années 1930 accentue les tensions au sein du mouvement coopératif : des dérives gestionnaires interrogent le projet politique de la coopération, le marasme économique et la baisse des aides publiques fragilisent les coopératives de consommation tandis que les coopératives de production stagnent avec l'amélioration des conditions salariales. Si l'idéal d'une République coopérative s'affaiblit avec la mort de Charles Gide en 1932, c'est véritablement la publication du *Secteur coopératif* en 1935 par George Fauquet qui marque un tournant idéologique dans la pratique coopérative. Pour conclure sur cette période, André Gueslin note qu'« *à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les mouvements coopératifs de consommation et de production ont réussi à triompher à bien des aléas : la Première Guerre mondiale et les débats idéologiques qui l'ont suivie, la crise des années trente et ses krachs financiers* » (Gueslin, 2001, p. 23).

Les écrits coopératifs allant des années 1920 à la fin des années 1930 sont traversés par ces mutations socio-économiques et politiques. Nous allons d'abord analyser les écrits de Lavergne et Dubreuil autour du référentiel néo-libéral (2), avant de nous intéresser aux perspectives socialistes de Fauquet et Mauss (3).

2 Le registre néo-libéral des pratiques coopératives – Bernard Lavergne et Hyacinthe Dubreuil

La pratique coopérative a été mobilisée par des économistes libéraux dès le début du XIXe siècle (Ferraton, 2007). Au cours de l'entre-deux-guerres, des néo-libéraux intègrent aussi la pratique coopérative dans leurs réflexions car pour ces derniers, « *l'État ne sortira pas de son rôle, il remplira au contraire sa fonction, lorsqu'il aidera les coopératives de consommation et de production* » (Pirou, 1939, p. 43). Bernard Lavergne (2.1) et Hyacinthe Dubreuil (2.2) participent justement à cette promotion de la pratique coopérative au sein du néo-libéralisme en France.

2.1 L'Ordre coopératif de Bernard Lavergne : la rénovation du marché et de l'État par le consommateur

Bernard Lavergne (1884-1975) est un économiste très impliqué dans le mouvement des coopératives de consommation et dans la diffusion de sa doctrine – il fonde notamment avec Charles Gide *La Revue des études coopératives* en 1921. Il participe aussi activement à la diffusion des idées néo-libérales en France à travers ses écrits et l'organisation d'évènements comme le colloque Walter-Lippmann en 1938 (Audier, 2012 ; Denord, 2007).

Conscient des limites du libéralisme classique à expliquer l'évolution du capitalisme et de l'État durant l'entre-deux-guerres, Lavergne (1926 ; 1936) propose de partir du cadre théorique marginaliste et de la primauté du consommateur pour mettre en place une nouvelle régulation libérale du marché et de l'État : l'Ordre coopératif. Pour Lavergne, l'économie fondée sur le principe de libre concurrence n'est pas contraire à la justice sociale dans la mesure où au « *sens économique du mot, la justice est un concept par définition même, amoral. Elle est simplement l'expression de la loi mécanique de l'offre et de la demande* » (1926, p. 61). Les inégalités sociales sont justifiées par le « principe d'opportunité sociale » qui ne fait que refléter « *l'inégalité formidable qui existe entre les talents et les aptitudes des hommes* » (1926, p. 584). Pour autant, il constate que la concentration capitaliste au cours de l'entre-deux-guerres a remis en cause les principes du libéralisme, car « *du jour où les producteurs ne sont plus en compétition, le régime capitaliste devient tout à fait défectueux, pour ne pas dire intolérable. Le capitalisme est basé sur le postulat de la concurrence* » (1926, p. 45). Il faut donc élaborer un ordre économique qui, basé sur le besoin du consommateur et la loi du marché, redistribue les richesses le plus justement possible. Lavergne propose par ailleurs de résoudre la crise de nos démocraties en redonnant la primauté au consommateur dans l'État. En effet, c'est au titre de « *consommateurs nés des services de l'État* » que « *nous avons le droit de concourir également à la formation de la volonté générale et au contrôle des rouages de l'État* » (1926, p. 16) sur le modèle d'une coopérative de consommation. Cependant, pour restaurer la prévalence de l'intérêt général face à la crise du suffrage universel – « *l'intérêt général est sacrifié aux intérêts particuliers des groupes professionnels les plus puissants dans l'arène électorale* » (1936, p. 57) –, il faut instaurer un suffrage social complémentaire afin de représenter les élites, car « *la volonté et la compétence de toutes les élites, de tous les corps que leur culture et leur désintéressement rendent aptes à discerner et à vouloir le bien général.* » (1936, p. 61).

Cette double réforme du marché et de l'État passe par la construction d'un Ordre coopératif. Soulignant les convergences et les divergences de la doctrine coopérative avec le libéralisme et le socialisme, Lavergne propose de donner une doctrine autonome au mouvement coopératif à partir des fondements scientifiques de la théorie marginaliste. En effet, si on suit cette théorie, il est logique de « *remettre la gestion industrielle aux coopératives de consommateurs […] s'il est exact que la demande du public est l'élément essentiel de la valeur des produits* » (1926, p. 37). Il est aussi nécessaire « *de laisser au chef de l'entreprise toute initiative, par conséquent l'obligation logique où l'on se trouve d'écarter tout régime où la gestion économique est exercée par voie d'autorité, par obéissance aux ordres directs du pouvoir politique* » (1926, p. 37-38). La théorie marginaliste conduit donc à une reformulation profonde de la « *trinité des formules* » de la doctrine coopérative autour de l'abolition du profit, du salariat et des classes sociales. Premièrement, la coopération n'abolit pas le profit, mais recherche un profit raisonnable sans toucher au système de production capitaliste – « *Il n'y a donc pas abolition du profit, but nécessaire de toute entreprise, mais idéalisation du mobile économique, le gain, par suite de dissémination la plus large possible*

dans tous les rangs de la population » (1926, p. 68). Deuxièmement, on ne peut supprimer le salariat, car la technique moderne crée « *une séparation nécessaire entre la collectivité des épargnants qui, de leurs efforts associés, fondent l'entreprise, et la collectivité des salariés et ingénieurs qui mettent en services l'outillage assemblé* » (1926, p. 68), l'ordre coopératif ne pourra qu'améliorer les conditions des salariés. Troisièmement, les classes sociales continuent de subsister mais la « *moins inégale répartition* » des richesses dans l'Ordre coopératif permet « *d'atténuer la lutte des classes qui ronge nos sociétés modernes* » (1926, p. 53). Au final, l'Ordre coopératif « *n'est autre chose qu'un effort puissant et méthodique pour introduire la plus grande justice possible dans les relations économiques, tout en acceptant comme donné l'égoïsme individuel et les instants fondamentaux de l'homme, bref, tout en respectant la loi de la valeur économique qui, par essence, est amorale autant que souveraine dans les faits* » (1926, p. 70).

L'Ordre coopératif sera réalisé par un double mouvement provenant « *d'en bas* » par les coopératives de consommation qui « *sortent spontanément du sol* », et « *d'en haut* » par les régies coopératives qui découlent de « *la volonté des autorités suprêmes de l'État* » (1936, p. 36) – ces dernières prennent la forme d'une coopérative de consommation dont les membres sont des personnes morales (État, départements, communes). L'apport de Lavergne est de promouvoir un nouveau type de coopératives – les régies coopératives – afin d'associer *« à la répartition démocratique du profit – seul fruit de la gestion d'État – la fécondité de la libre initiative et de la responsabilité de l'industrie privée* » (1926, p. 485). Lavergne souligne que si les coopératives de consommation se sont faiblement développées, l'État est quant à lui incapable de gérer l'économie – « *de quelques façons qu'ils s'y prennent, les pouvoirs publics ne sauraient être bon industriel, ni bon commerçant* » (1926, p. 518). Conciliant l'efficacité économique du libéralisme avec des principes coopératifs de justice sociale, «*l'ordre coopératif permet la socialisation sans étatisation, il autorise une socialisation indéfinie des entreprises économiques sans compromettre ni libertés publiques ni libertés privées. […] Il est le seul principe social qui réussisse à faire sortir du conflit des égoïsmes individuels et de la médiocrité humaine un ordre juste et libéral* » (1926, p. 47).

2.2 L'organisation coopérative du travail chez Hyacinthe Dubreuil : développer l'esprit de l'entrepreneur dans l'entreprise moderne

Moins connu dans le mouvement coopératif, Hyacinthe Dubreuil (1884-1975) est un ancien ouvrier syndicaliste devenu fonctionnaire au Bureau international du Travail (BIT). Proche des milieux néo-libéraux et néo-corporatistes durant l'entre-deux-guerres, Dubreuil va œuvrer toute sa vie au développement d'une organisation coopérative du travail (Ribeill, 2003).

C'est à partir de sa posture d'ancien ouvrier – en « *traducteur fidèle des tendances aux milieux desquels j'ai vécu, et des sensations de la vieille lignée de travailleurs du fer dans laquelle je puise mes origines* » (1923, p. 15) – qu'il propose d'analyser, à la manière d'un médecin, le découragement des travailleurs afin de proposer une « *utilisation rationnelle du facteur humain* » (1935, p. 199). Dubreuil souligne différentes causes de découragement au travail : l'embauchage et le débauchage ; l'organisation du travail et les conflits répétitifs ; la faiblesse des salaires. Critique des idées reçues sur la morale des ouvriers, Dubreuil souligne que « *pour le plus grand intérêt de la production sociale, il faudra peut-être arriver à comprendre que jamais le Travail ne montrera les prodiges dont il est capable par le moyen de règles étroites, ni par l'esclavage abrutissant d'une discipline d'automates* » (1923, p. 70). Si les revendications des travailleurs passent par l'organisation de leur liberté au sein de

l'entreprise, aucune des propositions socialistes – abolition de la propriété privée, conquête de l'État, remise en cause du machinisme – n'apporte de solutions à la crise du travail. Les coopératives de production ne sont pas non plus une solution, car « *un même vice doit donc les frapper pour que l'ouvrier ne trouve dans les unes comme dans les autres que la même vie médiocre et « passive », et ce vice doit être la cause de la stagnation relative de ces entreprises, qui contiennent pourtant déjà une application partielle des principes coopératifs. Cet obstacle intérieur résulte, à mon sens, d'une conception fausse et arbitraire de l'égalité* » (1923, p. 221). Pour autant, Dubreuil souligne que « *si nous écartons la coopérative de production, nous ne repousserons pas le principe coopératif. Nous chercherons au contraire à le développer, mais sous une autre forme* » (1923, p. 151). L'exemple d'une coopérative comme le Familistère montre qu'il est en effet possible de libérer les ouvriers dans l'entreprise industrielle et ainsi *« transporter aussi chez l'ouvrier l'esprit de l'entrepreneur* » (1935, p. 90).

Une nouvelle organisation du travail fondée sur les principes coopératifs pourrait permettre de concilier intérêts individuels et intérêt collectif dans l'entreprise afin de « *réaliser la productivité du travail, en même temps que celle de la paix entre ces différents acteurs* » (1923, p. 120). La question est de savoir « *par quelles dispositions pratiques le travail pourrait-il être organisé pour qu'en face de lui les travailleurs se trouvent placés dans des conditions identiques à celle de leurs employeurs ?* » (1935, p. 70). La solution est de développer « *davantage la vertu de l'association au sein même du travail, afin d'y obtenir cet art de liberté et de responsabilité* » (1923, p. 18) qui caractérise l'entrepreneur. En prenant « *pour base d'une nouvelle organisation de l'entreprise toutes les subdivisions techniquement isolables »* auxquelles on accorderait *« une autonomie non seulement technique, mais encore en quelque sorte budgétaire […] L'entreprise pourrait prendre l'aspect d'une juxtaposition de cellules, dans lesquelles pourrait s'établir l'équilibre tant recherché entre l'intérêt personnel de chaque individu et l'intérêt collectif de l'entreprise. Toutes les relations intérieures de l'entreprise, tant entre l'individu et le groupe, qu'entre le groupe et l'entreprise, tendraient alors à prendre la forme de relations purement commerciales, dans lesquelles disparaitrait cette notion de subordination qui est intarissable source de conflits*. » (1935, p. 115). Ces unités autonomes pourraient notamment prendre la forme d'une « *coopérative sans capital* » (1935, p. 123). Source de productivité et de paix sociale, « *l'avantage de ce système s'accroit encore dans l'organisation coopérative où chacun est incité par un intérêt proportionnel à sa situation, à veiller à l'excellence du rendement : dans son ardeur personnelle d'abord, dans le choix judicieux du meilleur chef ensuite* » (1923, p. 175). Par ailleurs, il règnera au sein de ses équipes coopératives une « *inégalité naturelle, déterminée par la seule différence des capacités* » (1935, p. 220) contrairement à l' « égalitarisme » qui affaiblit les coopératives de production. Cette organisation coopérative du travail permet en effet de réaliser le principe de « promotion » qui consiste à « *placer chacun sur la ligne de départ avec des chances égales, sinon avec des moyens égaux* » (1935, p. 224), et ainsi procéder « *à la découverte des hommes doués des capacités du chef* » (1935, p. 236). Si l'organisation coopérative dans l'entreprise moderne permet de libérer le travailleur tout en augmentant la productivité au profit des capitalistes, la pratique coopérative permet aussi de créer une solidarité corporative au sein des équipes autonomes pour donner ainsi à l'atelier « *l'aspect d'une véritable école de vie sociale* » (1935, p. 255). En tension entre le registre néo-libéral et néo-corporatiste, la proposition de Dubreuil sur l'organisation coopérative du travail sera mobilisée dans les années 1970 au sein d'un groupe de réflexion néolibérale, le Comité Dubreuil, alors présidé par Jacques Rueff (Ribeill, 2003).

3 Le registre néo-socialiste des pratiques coopératives – George Fauquet et Marcel Mauss

Les transformations de la société française dans l'entre-deux-guerres remettent progressivement en cause l'idéal d'une République coopérative au profit d'un secteur coopératif dans l'État social. Acteurs importants du mouvement coopératif dans la première moitié du XXe siècle, George Fauquet (3.1) et Marcel Mauss (3.2) renouvellent profondément l'approche de la pratique coopérative au sein du socialisme français.

3.1 Le Secteur coopératif et les institutions coopératives chez George Fauquet

C'est dans le cadre de ses activités de médecin que George Fauquet (1873-1953) se rapproche des coopératives socialistes jusqu'à occuper des postes importants au sein de fédérations coopératives et au BIT. Son approche socio-économique des coopératives aura un rôle déterminant dans la recherche universitaire au cours de la deuxième moitié du XXe siècle.

Comme les autres auteurs, Fauquet affirme qu' « *en face des formes nouvelles du capitalisme, en face de l'emprise croissante de l'État sur la vie économique, la pensée coopérative ne peut rester attachée à des conceptions nées au cours du siècle dernier* » (1942, p. 5). De nombreux coopérateurs avaient en effet le projet de voir « *un développement indéfini des instituions coopératives aux dépens d'un milieu extérieur qu'elles devaient absorber fraction par fraction, mais qui resterait jusqu'à l'absorption complète, le milieu de la libre concurrence* » (1942, p. 11). Or dans l'économie contemporaine, les coopératives « *peuvent seulement viser à en occuper un secteur* » (1942, p. 15). Rejetant « *les théories qui tendaient à dresser des barrières doctrinales entre les différentes formes de la Coopération* » (1942, p. 18) au profit d'une approche unitaire du secteur coopératif, il reste à « *déterminer quelle place il entend revendiquer dans l'économie organisée ou en voie d'organisation* » (1942, p. 12).

Au côté du Secteur public, du Secteur capitaliste, du Secteur proprement privé (économie ménagère, paysanne et artisanale), Fauquet distingue le Secteur coopératif composé des « *formes de la Coopération liée déjà ou tendant à se lier entre elles, moralement et économiquement* » (1942, p. 14). Si le Secteur coopératif tend à former un seul système avec le Secteur privé, il est en lutte et en concurrence avec le Secteur capitaliste. L'objectif des institutions coopératives est de réduire « *la largeur de la zone centrale occupée par l'économie marchande et capitaliste* » (1942, p. 31) par un processus d'intégration coopérative aux phases initiales et finales de l'économie – là où « *l'homme ne peut être réduit au rôle de simple élément d'un système impersonnel* » (1942, p. 86). Les relations avec le Secteur public sont plus complexes dans la mesure où, si « *l'économie organisée par l'effort coopératif diffère profondément des autres formes réalisées ou projetées d'économie organisée* », car « *le lien coopératif est un lien fédératif* » (1942, p. 45), le Secteur coopératif et public ont des aspirations communes pour « *la substitution de la notion de service organisé à celle de la lutte pour le profit et la domination* » (1942, p. 48). Pour autant, il ne faudrait pas penser que le Secteur public est l'unique solution, car « *l'État est, nécessairement et par nature, une force de contrainte : s'il envahissait toute la vie économique, l'homme serait soumis à la plus effroyable des tyrannies* » (1942, p.50), il faut au contraire réaliser la « *rencontre de deux systèmes, et, en même temps, rencontre de deux principes* » par une liaison souple entre les coopératives et l'État dans « *une chaine de relais entre les centres directeurs de l'économie et les profondeurs de la vie sociale* » (1942, p. 50). Le Secteur coopératif peut donc trouver sa place dans une économie dirigée par l'État et ainsi élargir « *le*

domaine qui lui est propre, le domaine de la vie sociale où l'homme conserve, pour le bien commun, l'usage responsable de sa liberté » (1942, p.52).Si Fauquet abandonne en apparence l'utopie de la République coopérative, il n'en abandonne pas pour autant les fondements moraux et le projet d'une régulation alternative au libéralisme économique : « *les réactions automatiques du marché assuraient au moins théoriquement, l'équilibre de l'économie libérale : c'est du libre jeu des éléments groupés fédérativement dans les organisations coopératives que l'économie dirigée peut espérer une même action régulatrice* » (1942, p. 51).

Au-delà de l'intégration du Secteur coopératif dans l'économie organisée, Fauquet s'intéresse aux spécificités des institutions coopératives qui sont des associations de personnes qui poursuivent leur but au moyen d'une entreprise commune – « *Deux éléments conjoints, l'un social et l'autre économique : une association de personnes qui ont reconnu et continuent de reconnaitre, d'une part la similitude de certains de leurs besoins et, d'autre part, la possibilité de mieux satisfaire ces besoins par une entreprise commune que par des moyens individuels ; une entreprise commune dont l'objet particulier répond précisément aux besoins de satisfaire* » (1942, p. 19). Si la démocratie découle des rapports sociaux entre sociétaires de l'association, la notion de service découle des rapports de gestion pour satisfaire les besoins des associés dans l'entreprise – coopérative de consommation, d'habitation, industrielles, etc. Mais « *Défaillante dans sa tâche morale, elle serait défaillante dans sa tâche économique* » (1942, p. 25), l'apport de la coopération est alors de conjuguer les rapports entre l'individu et la société sur un plan moral par l'association de personne, et un plan économique par l'entreprise commune – « *l'action en commun est tout à la fois comme condition et comme fin de l'autonomie et de l'indépendance de la personne* » (1942, p. 41). Si le développement du capitalisme « *a peu à peu détaché l'économique du social et ainsi donné naissance aux sèches réalités qui ont servi de modèle aux abstractions des économistes* » (1942, p. 44), les personnes dans les institutions coopératives « *prennent conscience des liens qui les unissent.[…]. Elles contribuent comme tout développement de la coopération à rétablir la prédominance du social sur l'économique* » (1942, p. 36). Fauquet insiste donc sur les dimensions économiques et gestionnaires des institutions coopératives sans pour autant perdre de vue un idéal moral et politique. « *La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres, mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elles demandent à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut. Le but de la Coopération est alors de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle, et, tous ensemble, à une pleine vie sociale* » (1942, p. 44).

3.2 La coopération socialiste dans la nationalisation de Marcel Mauss

Marcel Mauss (1872-1950), anthropologue mondialement connu pour son *Essai sur le don* (1923-24), est aussi un socialiste et un coopérateur qui a joué un rôle important en France. Influencé par la figure de Jaurès, il développe une conception originale de la coopération socialiste au croisement de son parcours de sociologue et de socialiste (Dzimira, 2007).

Mauss défend une pratique coopérative rattachée à l'action socialiste. Déjà en 1899, Mauss notait que « *le syndicat et la coopérative socialiste sont les fondements de la société future. […] Elles font la force et la résistance du socialisme ; elles sont ses moyens de création* ». Au cours de l'entre-deux-guerres, la coopération apparait aussi en filigrane dans ses réflexions sur le don et le bolchévisme (Ferraton, 2007). Un autre ouvrage – *La nation* – écrit dans les années 1920 et édité en 2013 offre un regard différent sur l'engagement coopératif de Mauss. Au-delà du mouvement historique de nationalisation de la vie

économique et politique dans nos sociétés modernes, Mauss observe après la Première Guerre mondiale une montée des inégalités sociales et une concentration du capitalisme qui est « *le contraire de l'anarchie, du laisser-faire de l'Ecole libérale* » (2013, p. 329). En effet, « *le capitalisme ne sort pas diminué, il sort augmenté relativement de la crise ; ce qui a disparu, c'est son aspect normal ; il est monstrueux désormais et détraqué* » (2013, p. 322). De grandes organisations capitalistes, souvent internationales, concentrent désormais le pouvoir économique entre « *un groupe de grands administrateurs, relativement peu nombreux, figurant dans de nombreux conseils d'administration, abouchant les affaires les unes avec les autres. Il y a déjà concentration des pouvoirs, mais ces pouvoirs ne sont pas entre les mains de l'État* » (2013, p. 329). Selon Mauss, il faut prendre en compte ce mouvement historique de nationalisation et les transformations récentes du capitalisme pour comprendre la place actuelle des coopératives dans l'action socialiste.

Mauss « *entend par socialisme, des idées, des forces, des groupes qui tendent dans une nation moderne à régler l'ensemble de la vie économique. Ce processus s'opère par voie de nationalisation, c'est-à-dire d'instauration de la propriété industrielle et commerciale sous le contrôle de la nation, par l'instauration d'une forme de propriété collective appropriée aux diverses collectivités dont se compose la nation et qui en sont actuellement plus ou moins privées* » (2013, p. 255). La nationalisation s'articule autour d'un double mouvement « *politico-économique* » venu à la fois « *d'en haut* » par « *la prise de conscience et de direction des services économiques de la nation* » via des législations sur la monnaie, le travail ; et un mouvement d'en bas qui est « *mi-volontaire et mi-obligatoire, mi-économique et mi-moral, il est le fait de citoyens arrivant à la conscience de nouveaux intérêts, de nouvelles formes juridiques et les imposant consciemment et volontairement à l'État* » (2013, p. 296). Trois institutions jouent un rôle essentiel dans ce mouvement d'en bas : le syndicat dans l'avènement d'une démocratie ouvrière, la coopérative dans l'avènement d'une démocratie des consommateurs, et la mutuelle correspondant à la démocratie mutuelle de l'assurance de tous par tous. C'est essentiellement la nature démocratique et populaire qui caractérise ces institutions – Mauss utilise la dénomination de « démocratie » pour trancher « *cette éternelle opposition antinomique de la démocratie et du socialisme, que les uns et les autres opposent comme s'il y avait des principes ici contradictoires, et s'il ne s'agissait pas du même mouvement d'émancipation, à la fois de la nation et du citoyen* » (Mauss, 2013, p. 333). Si Mauss se montre relativement critique des coopératives de production, de crédit ou agricoles dans la mesure où elles sont « *plutôt apparentées au régime actuel qu'au régime futur de la société. En fait, ce sont avant tout des associations de petits capitalistes sous une forme juridique capitaliste* » (2013, p. 371), il souligne que la coopération de consommation a depuis ses origines « *une immense ambition révolutionnaire. En fait, elle est un des rares mouvements des masses qui est bien ce qu'il avait promis d'être. Elle a tout de suite pensé à réformer le régime non seulement de la consommation, mais encore celui de la production et de la propriété* » (2013, p. 373). C'est ce que Mauss souligne aussi en 1936 dans sa « note préliminaire sur le mouvement coopératif », car malgré son accord avec les conclusions de Fauquet, c'est la coopération de consommation qui « *parait être celle qui a le plus déplacé les axes économiques et juridiques, qui constitue le plus de réserves collectives et non individuelles, et rend le plus de services publics* » (1936). Délaissant l'utopie d'une République coopérative à laquelle il a pu se rattacher dans sa jeunesse, Mauss reconnait plusieurs limites au mouvement coopératif – « *de simples changements de systèmes juridiques peuvent le renverser* » (1936) et la démocratie coopérative n'empêche pas les dérives gestionnaires. Mais « *il y a du moins un point où ces limites sont très lointaines : c'est lorsqu'elle sort du monde commercial ou industriel ou financier et qu'elle entre dans le*

monde moral » (1936). Et c'est pourquoi Mauss continue d'affirmer en 1936 qu'il « *reste encore un coopérateur socialiste et ouvriériste* ».

***

Ce détour historique par quelques transformations idéologiques du mouvement coopératif au cours de l'entre-deux-guerres permet de souligner la diversité et les tensions qui traversent encore l'ESS aujourd'hui. Les écrits au cours de l'entre-deux-guerres de Lavergne sur la libéralisation et la rationalisation de l'État par les régies coopératives, et de Dubreuil sur l'organisation coopérative du travail dans des entreprises réseaux, ne sont pas sans rappeler le tournant « néolibéral » à l'œuvre dans les entreprises et l'État depuis quelques décennies en France (Coutrot, 1999 ; Denord, 2007). La tentative de concilier l'esprit de l'entrepreneur et l'efficacité de l'entreprise à des préoccupations d'intérêt général semblent par ailleurs aujourd'hui se retrouver dans le mouvement des entrepreneurs sociaux (Gérôme, 2014). Plus largement, si le mouvement coopératif a pu être un vecteur de remise en cause de la légitimité de l'Etat social au cours des années 1930, c'est aujourd'hui une partie du monde associatif et de l'ESS qui redessine les contours de l'Etat social (Hély, 2009). A contrario, Fauquet et Mauss ont pensé la pratique coopérative au cours de l'entre-deux-guerres dans un effort de légitimation de l'État social. Si un compromis fordiste de l'économie sociale a pu s'imposer après la Libération, le tournant néolibéral des années 1980-1990 a profondément bouleversé ce mouvement et l'économie solidaire est apparue comme une occasion de renouveler son projet originel. La crise actuelle a ouvert un champ des possibles à l'ESS, et son histoire nous montre qu'elle a pu suivre des chemins très différents. L'« esprit socialiste » de la coopération défendu par Fauquet et Mauss afin de faire face à la crise des années 1930 reste d'une actualité surprenante. Ces auteurs peuvent notamment nous aider à penser les contours d'un nouveau compromis entre l'Etat social et l'ESS dans la perspective d'une démocratisation radicale de notre société.

Bibliographie

Audier, S. (2012). *Néo-libéralisme(s): Une archéologie intellectuelle*. Paris : Grasset.

Beaud, M. (2010). *Histoire du capitalisme (1500-2010)*. Paris : Seuil.

Boyer, R. (2004). *Théorie de la Régulation. 1. Les fondamentaux*. Paris : La Découverte.

Coutrot, T. (1999). *L'entreprise néolibérale, nouvelle utopie capitaliste ?*. Paris : La Découverte.

Denord, F. (2007). *Néo-libéralisme version française : Histoire d'une idéologie politique*. Paris : Demopolis.

Desroche, H. (1981). *Solidarités ouvrières. Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1831-1900).* Paris : Éditions ouvrières

Draperi, JF. (2012). *La République coopérative*. Bruxelles : Larcier.

Dubreuil, H. (1924). *La République industrielle.* Paris : Edition de la Bibliothèque d'éducation.

Dubreuil, H. (1934). *A Chacun sa chance. L'organisation du travail fondée sur la liberté*. Paris : Éditions Bernard Grasset.

Dzimira, S. (2007). *Marcel Mauss, savant et politique*. Paris : La Découverte.

Fauquet, G. (1942). *Le Secteur coopératif. Essai sur la place de l'Homme dans les Institutions coopératives et de celles-ci dans l'Économie*. (4e éd. - 1935). Paris : PUF.

Ferraton, C. (2007). *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*. Ramonville Saint-Agne : Eres.

Gérôme, C. (2014). L'entrepreneuriat social en France: un renouvellement des discours et des pratiques au sein secteur associatif ? . *Lien social et politiques*, n°72, 75-90.

Gueslin, A. (2001). La coopération : modèle original ou tentative d'adaptation ? . In J.J. Meusy (Eds.), *La Bellevilloise*, (p. 13-26). Paris : Editions Creaphis.

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : PUF.

Lavergne, B. (1926). *L'ordre coopératif. Etude générale de la coopération de consommation, 1. Les faits*. Paris : Alcan.

Lavergne, B. (1936). *La primauté du consommateur : la rénovation des sciences sociales et de l'ordre économique par l'idée de consommateur*. Paris : PUF.

Perez-Yves, A. (2012). La crise des années trente dans le regard des économistes français : ses causes, ses conséquences et ses remèdes possibles. *Humanisme et Entreprise*, 307, 1-16.

Mauss, M. (1997). L'action socialiste. *Le Mouvement socialiste,* 15 octobre 1899. In M. Mauss, *Ecrits Politiques*, (p. 72-82). Paris : Fayard.

Mauss, M. (1997), « Note préliminaire sur le mouvement coopératif et spécialement sur le mouvement coopératif de consommation, plus spécialement sur le mouvement coopératif français (1936) ». In M. Mauss, *Ecrits Politiques*, (p. 758-763). Paris : Fayard.

Mauss, M. (2013). *La nation*. Présentation et édition de Marcel Fournier et Jean Terrier. Paris : PUF.

Observatoire national de l'ESS – CNCRESS. (2014). *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014*. Paris : Juris Editions.

Pirou, G. (1939). *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme*. Paris : Gallimard.

Ribeill, G. (2003). De La République Industrielle de Hyacinthe Dubreuil aux groupes autonomes : une vieille idée proudhonienne sans avenir ? . In F. Georgi (Eds.), *Autogestion, la dernière utopie,* (p. 115-132). Paris : Presses de la Sorbonne.

Toucas, P. (2005). *Les coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives.* Paris : Éditions de l'Atelier.